# **NOUVELLE NORMALISATION COMPTABLE**

Mardi 11 janvier 2005 Séminaire STG Paris

Support : Diaporama (Voir site CRCF)

Ressources: Site du CNC, Revue fiduciaire compta (Janv 2005)

# **GENERALITES - HISTORIQUE**

hétérogénéité des principes, des présentations des états au niveau international.

Raisons de cette hétérogénéité :

- langage national (n° de compte pas dans toutes les normes)
- · reflet d'une société
- parfois codifiée, parfois constatée
- adaptée à la législation fiscale
- états financiers élaborés pour différents partenaires (actionnaires par ex aux EU)
- actif bilan notion différente (France : propriété ; Anglo-saxons : utilisation)

#### Donc besoin d'harmonisation:

Car par exemple pour une implantation à l'étranger, cela nécessitait différents documents. Donc maintenant, baisse des coûts des états financiers, et comparabilité possible pour les investisseurs.

# CREATION IASC (1973):

73-88: compilation

89-95 : harmonisation (limitation du nombre de normes à 11 en 1995)

95-00 : normes révisées à la demande des opérateurs boursiers.

2001: reconnu comme normalisateur

# 2001 : IASC devient IASB (Board)

les nomes internationales IAS deviennent IFRS

153 membres dans 112 pays

Objectifs: Cadre reconnu et accepté par tous

Amélioration et révision constante

#### En FRANCE:

- PCG
- Puis ouverture européenne (directives dont la notion d'image fidèle)
- développement des groupes >> consolidation (rapprochement avec normes internationales)
- Groupes de taille internationale >>> adoption des normes internationales

Depuis 1995, réforme des institutions et des principes

1998:

CRC réglemente la compta (décide)

CNC donne un avis sur toutes les dispositions (nationale et internationale) et propose.

Ex : avis sur les actifs du 24 décembre 2004

Au sein du CNC, comité d'urgence pour donner des avis en urgence

1999:

Nouveau PCG (à évolution constante), les règlements du CRC y sont incorporés.

IASB: 41 normes (Diapo 25)

Organisme privé à 100 % (dont dépend le CNC public, cela peut poser des problèmes)

#### En **EUROPE**:

2001 : CRCE, comité de réglementation comptable européen.

Avant directive, maintenant des règlements. (Diapo 28)

Examine les normes IAS avant introduction au niveau européen.

ONU: normes IAS reconnues en 2001, 3 groupes de PME:

Niveau 1 : sociétés cotées >> application intégrale

Niveau 2 : Sociétés non cotées >>>>Abrégé

Niveau 3: ????

Comptes consolidées des stés cotées à partir de 2005 obligatoires (Mais à faire dès 2004)

Comptes individuels en France >> non applicable pour le moment pour des raisons fiscales principalement.

# **CONCLUSION:**

- Changement radical : pas de plan de compte, état de performance (à la place CR), cadre conceptuel nouveau.
- Cursus de formation à mettre en place.
- Compétences sur des sujets périphériques (de + en + de calculs financiers)
- Dans moins de 10 ans, normes IAS pour comptes individuels.
- Référentiel comptable en perpétuelle évolution >>>> VEILLE PERMANENTE.

Choix européen de sous-traitance des normes à l'IASB

Globalisation et mondialisation

Poids des groupes et cabinets d'audit anglo-saxons

### Conséquences:

- Intrusion norme privée dans norme publique
  - lien entre fiscalité et comptabilité
  - lien entre compta privée et compta nationale
  - lien entre compta et droit
- Voici venu le temps des financiers
- Passage à une compta pour les investisseurs (fin de la partie double ????).....

- Bibliographie:

   RF Compta
   Pratique des normes IAS, ???

  - S'initier aux IFRS, Lefebvre.
    JOCE (ex : art L261 13/10/2003)